



CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 14

Délimitation du périmètre : Roland METRAL, inspecteur du VIII^{ème} Arrondissement
Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

- Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir
- Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir
- Limites de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 29 OCT. 2003

Droit de sceau : Fr. 500.- Pour approbation des délimitations forestières

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



L'inspecteur
du VIII^{ème} arrondissement



La Commune

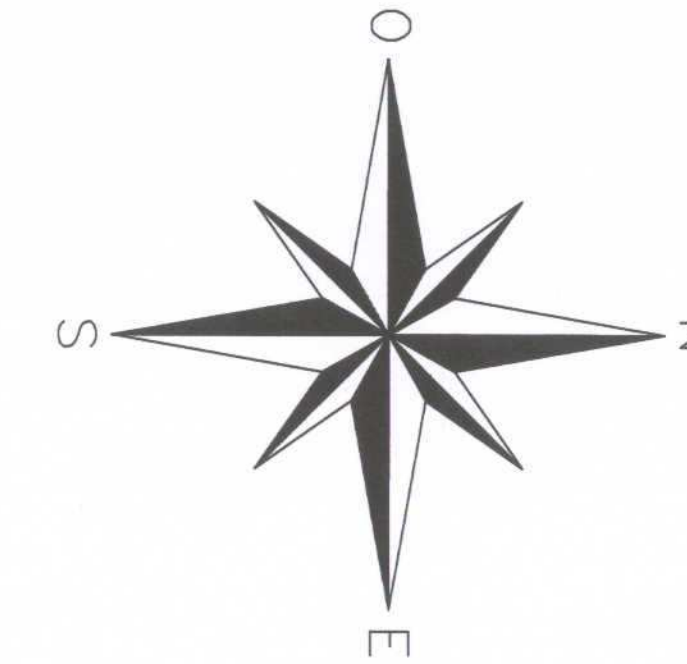


Le géomètre officiel

Christophe CACHAT
Ing. rural et géom. EPFVSIA
Géomètre officiel

	Georges REY-BELLET SA BUREAU D'INGENIEURS ET GEOMETRES		Etat cadastral : février 2003		St-Maurice, février 2003
	Ch. Gardénies 2 024/4851565	1890 St-Maurice Fax 024/4851979	Echelle 1:1000	Surface a.s. 993017	

Tous droits réservés
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales ou pour des opérations de tout genre est formellement interdite (art. 2, du décret de la loi du 21 juin 1978 concernant l'équipement de nouvelles cartes nationales). Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.



Plan 4

Plan 5

Plan 7

COMMUNE DE COLLONGES

Le Rhône

Les Sablons

Les Sablonnières

Sous Ville

Les Pas

Plan 13